



« Collectif sans pesticides » Les Infos

Numéro 8 du 1 Octobre 2019

Agenda :



Rassemblement « Nous voulons des Coquelicots » le Vendredi 4 octobre de 18h30 à 19h30

Le Collectif Sans Pesticides donne rendez-vous à 18h30 sur la place en face de la Mairie de Guémené Penfao



Le « Collectif sans Pesticides » se fait localement le relais de l'opération Nationale « Nous voulons des coquelicots », et appelle la population à participer aux rassemblements organisés le premier vendredi de chaque mois dans de nombreuses communes.

Rassemblement le 4 Octobre
2019 de 18h30 à 19h30
à Guémené Penfao devant la
Mairie
« Nous voulons des
Coquelicots »

 **CITOYENS
MOBILISONS-NOUS!**
POUR ARRÊTER L'EMPOISONNEMENT,
C'EST MAINTENANT, SIGNEZ L'APPEL!



NOUSVOULONSDESCOQUELICOTS.ORG
REJOIGNEZ L'APPEL, SIGNEZ, FAITES SIGNER!
facebook.com/appeledescoquelicots



Extension de la Porcherie Saint Yves :

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique à autorisé par arrêté en date du 9 septembre l'extension de la porcherie de Saint Yves. Il nous l'a confirmé par courrier que vous pouvez télécharger en cliquant sur [Courrier du Préfet à CSP](#)

Vous pouvez également lire l'arrêté d'autorisation :
[Autorisation de l'extension](#)

Le Collectif sans pesticides a contacté de grandes associations – ONG pour nous aider à porter le dossier en justice. Les juristes de ces associations travaillent de concert sur ce dossier pour nous orienter dans les recours possibles. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

En même temps, nous avons décidé d'augmenter la pression médiatique pour dénoncer la décision irresponsable du préfet d'autoriser un tel projet. Décision qui va à l'encontre du rapport du commissaire enquêteur qui avait retenu au moins 6 raisons motivant un avis défavorable au projet, notamment l'application du principe de précaution vu le niveau de pollution du captage de Massérac au vu de l'apport supplémentaire de pesticides lié à l'extension.

Les infos :

- ***Analyse de l'eau de Massérac du 29 Aout 2019 :***

A télécharger en cliquant sur [Analyse 29 aout 2019](#)

Les analyses du 29 Aout sont toujours au-dessus des limites de qualité pour le métabolite Esa-Métolachlore, désherbant à céréales avec un relevé de 0,28 µg/l (microgrammes par litre) pour 0,10 µg/l de limite de qualité : 2,8 fois au-dessus de la limite de qualité.

L'eau de Massérac est qualifiée par l'ARS de : Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité

« Le code de santé publique, dans ses articles R 1321-1 et suivants, prévoit très clairement que les limites de qualité définies doivent être respectées (R 1321-5) avec la mise en œuvre de mesures correctives et si ce n'est pas suffisant, la publication d'un arrêté préfectoral prononçant une dérogation et collatéralement la mise en place d'un plan d'action (R 1321-32) »

Depuis plus de 3 ans et ½, nous buvons une eau contaminée sans qu'aucun élu, qu'aucune autorité, pourtant informé(e), ne s'en inquiète

Vu le niveau de pollution, et le dépassement permanent depuis près de 4 ans de la limite de qualité du métabolites ESA-Métolachlore, Atlantic'Eau (le service public en charge du transport et de la distribution de l'eau potable à partir de l'usine d'eau de Massérac) ne peut plus continuer à distribuer l'eau vers les robinets sans une dérogation du Préfet corrélié à un plan d'action curatif et préventif. Ceci explique nos différentes et multiples démarches auprès des autorités.

- ***Rendez-vous prévu le 9 Octobre à la Mairie de Massérac avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable (SIAEP) de Massérac et Atlantic'Eau (le service public en charge du transport et de la distribution de l'eau potable***

Le but de cette réunion est de faire le point sur les différents sujets suivants : où en est la demande de dérogation ? Quels sont les plans d'actions ? Où en est la mise à jour des recherches de pesticides dans les analyses pour connaître le niveau de contamination réel ?.....

- ***Rendez-vous prévu mi-October avec l'Agence Régionale de la Santé :***

Nous attendons la confirmation de ce rendez-vous. Le sujet sera la qualité de l'eau, les pesticides non recherchés dans leurs analyses

et bien entendu la demande de dérogation et les plans d'action curatifs immédiat qui sont prévus (ou pas)

Nous y étions.....Nous y serons.....

- Foire de la Saint Michel :

Après quelques discussions nous avons pu exposer un stand à la Foire Saint Michel à Guémené Penfao Samedi 28 Septembre. Nous avons pu expliquer notre action à de nombreuses personnes, informer sur la qualité de l'eau et la contamination par les pesticides. Heureusement le temps a été clément avec nous !

L'installation s'est faite dans la bonne humeur...



- Vendredi 4 octobre 2019 : Rassemblement des Coquelicots à Nantes

Les coquelicots de Nantes invitent tous les coquelicots du département 44 à se rassembler le vendredi 4 octobre à 18h30 au miroir d'eau, face au château des ducs de Bretagne.

Quelques représentants du CSP seront présents à Nantes. Ceux qui veulent aller sur Nantes pour ce rassemblement peuvent nous envoyer un message à collectif.pesticides.masserac@gmail.com pour un éventuel co-voiturage.

- ***Jeudi 10 Octobre 2019 à 19h : Réunion du CSP pour envisager les actions du dernier trimestre***

Tous les adhérents et sympathisants souhaitant se rendre actifs au sein de l'association sont conviés à cette réunion qui se déroulera à la salle Annexe Nord à Guémené Penfao

- ***Lundi 14 Octobre 2019 à 9h30 : Tribunal Administratif de Rennes en Soutien au Maire de Langouët***

Nouvel épisode judiciaire en perspective pour Daniel Cueff. Le 14 octobre, à 9 h 50, le maire de Langouët sera à nouveau convoqué devant le tribunal administratif de Rennes pour le désormais célèbre arrêté anti-pesticides (interdiction des pesticides à moins de 150 m des habitations) pris dans sa commune, au nord de la capitale bretonne. Et cette fois-ci, les magistrats jugeront l'affaire sur le fond après avoir décidé, en référé, de suspendre ledit arrêté lors d'audiences très médiatisées les 22 et 27 août. Ses soutiens appellent déjà à la mobilisation.

Ceux qui veulent aller soutenir Daniel Cueff à Rennes peuvent nous envoyer un message à

collectif.pesticides.masserac@gmail.com pour un éventuel co-voiturage.

- ***Consultation publique sur les Pesticides : Vous avez jusqu'au 1 Octobre au soir pour participer***

[Cliquez ici](#)

*Il suffit de lire ce que propose le gouvernement et de mettre votre commentaire. Pour vous aider, nous avons choisi de vous mettre à disposition les **Conditions d'emploi et la réglementation d'un pesticide, le Prosulfocarbe.***

N'hésitez pas, il n'est pas trop tard

le Prosulfocarbe

Dés herbant à céréales, le pesticide le plus utilisé en Loire Atlantique, loin devant le Glyphosate.

Que disent les conditions d'emploi et la réglementation pour ce Prosulfocarbe (extrait) :

- conditions d'application optimales du produit : hygrométrie élevée (> 70 %), températures clémentes (entre 5 et 20°C), **absence de vent : il n'y a aucune journée dans une année où le vent est nul.**
- Tenue protectrice pour l'exploitant (gant, combinaison renforcée, tablier par-dessus) : **le produit est donc dangereux et les utilisateurs doivent se protéger !**
- L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée au motif que l'absence de risque pour l'opérateur n'a pas pu être démontrée. **Il en est de même pour tous les citoyens !**
- Pas d'application si les cultures dans un rayon de 1 km ne sont pas récoltées : **Ce qui veut dire que le produit se diffuse dans l'air sur 1 km !**

En résumé, le produit est dangereux, l'absence de risque n'a pas été démontrée et il se répand dans un rayon de 1 km. Et malgré cela, l'agriculteur a donc le droit d'appliquer ce pesticide juste à côté des maisons

Voici le dernier dessin qui nous est parvenu. Merci à Bruno



Suivez-nous sur

<https://www.collectifsanspesticides.fr/>

<https://www.facebook.com/collectifsanspesticides/>

<https://twitter.com/CollectifSans>